



## Accréditation 2022

### Mode d'emploi pour le dépôt du projet d'offre de formation deuxième cycle dans l'application Pélican Vague B

#### POUR LES DOCUMENTS A DESTINATION DU HCERES :

A déposer via le dossier « Projet Etablissement », onglet fichier « Dossier d'accréditation »

#### Chaque établissement dépose un dossier en deux parties :

Première partie comportant : (dans un unique dossier zippé).

- Le document de **présentation « politique et stratégique »** de l'offre de formation de deuxième cycle au regard de la stratégie de l'établissement et de celle du site. Ce document présentera **la structuration de l'offre de formation de deuxième cycle** (document DA02).
- Le **fichier Excel** indiquant l'évolution précise de l'offre en termes de champs et de formations (document DA03).
- Les documents **annexes** pour compléter la vision de l'offre de formation : fiches de présentation des formations de troisième cycle médecine, odontologie, pharmacie (DA08) ; liste des écoles doctorales de l'établissement (document DA09).

Deuxième partie : (dans un unique dossier zippé)

- Les fiches de présentation **pour chaque formation de deuxième cycle en demande d'accréditation** : fiche de présentation d'une formation de type master (document DA04), fiche de présentation d'une formation paramédicale universitaire orthophonie (document DA06), fiche de présentation d'une formation de deuxième cycle médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique (document DA07).
- En cas de co-accréditation, chaque établissement concerné dépose dans son dossier la fiche de la mention.
- Pour les mentions spécifiques (hors nomenclature) un contact préalable avec la DGESIP est nécessaire.

La numérotation des documents cités correspond à la documentation fournie sur le site internet du Hcéres (<https://www.hceres.fr/>).